



Date d'entrée en vigueur (2026/04/01)
(paragraphe 33(1) et 39(1))

Exemple : RÉCÉPISSÉ D'INSTALLATION PRIMAIRE COMBINÉ

Dénomination sociale complète de la compagnie du titulaire de licence, adresse, numéro de téléphone, courriel	RÉCÉPISSÉ D'INSTALLATION PRIMAIRE COMBINÉ		Numéro du récépissé d'installation 0001
			Date d'émission (aaaa/mm/jj)
			Numéro du contrat :
Le présent document est un (ne cochez qu'une case) :	<input type="checkbox"/> RÉCÉPISSÉ POUR STOCKAGE EN CELLULE À L'INSTALLATION PRIMAIRE <input type="checkbox"/> RÉCÉPISSÉ PROVISOIRE D'INSTALLATION PRIMAIRE (Détermination définitive de la qualité) <input type="checkbox"/> RÉCÉPISSÉ D'INSTALLATION PRIMAIRE		
Reçu à la date susmentionnée aux fins de stockage de :			
Relevé de pesée en tonnes	Nom et adresse du producteur, et nom de l'exploitation agricole, s'il y a lieu		Date de livraison (aaaa/mm/jj)
Numéro du bon de pesée			Point de livraison
Poids brut			
Poids du véhicule			
Poids du grain déchargé			
	Grain	Grade convenu ou grade provisoire	
Impuretés	Taux d'impuretés (%)	Numéro de cellule	Numéro de boîte de l'échantillon
Poids net	Poids net (en lettres), s'il y a lieu		
Sous réserve des avertissements et conditions figurant au verso.			

Copie de fichier numérique

+ toute autre copie voulue

Les **avertissements et conditions** doivent figurer au verso de la formule (voir page distincte).

EXEMPLE : RÉCÉPISSÉ D'INSTALLATION PRIMAIRE COMBINÉ

Les **avertissements et les conditions** ci-après doivent figurer au verso du récépissé d'installation primaire combiné.

RÉCÉPISSÉ D'INSTALLATION PRIMAIRE COMBINÉ

Récépissé pour stockage en cellule à l'installation primaire

Sur présentation du récépissé et après paiement de toute somme ou frais dus en vertu d'un contrat de stockage en cellule, du grain identique sera livré par déchargement dans un wagon ferroviaire ou autre moyen de transport mis à disposition pour le chargement à l'installation.

Récépissé provisoire d'installation primaire

Un récépissé provisoire d'installation primaire doit être délivré lorsqu'une détermination définitive de la qualité est demandée. Dès la transmission de la détermination définitive de la qualité (par un inspecteur ou l'inspecteur en chef des grains du Canada lors d'une réinspection) à chacune des parties mentionnées dans la demande, le récépissé provisoire d'installation primaire sera présenté et remplacé par un récépissé d'installation primaire ou un bon de paiement indiquant le même grade et le même taux d'impuretés que ceux précisés dans la détermination définitive.

Récépissé d'installation primaire

Sur présentation du récépissé et après paiement de toute somme ou frais dus, calculés en fonction du poids net du grain du grade indiqué, soit un bon de paiement sera délivré, soit du grain semblable, de même qualité et en même quantité que celles décrites sur le récépissé, sera livré au détenteur dudit récépissé :

- a) en déchargeant le grain dans un wagon ferroviaire ou tout autre moyen de transport mis à disposition pour le chargement à l'installation;
- b) en déchargeant au moins un wagon de grain, en substituant et en combinant le récépissé et d'autres récépissés d'installation semblables.

AVERTISSEMENT : Le droit du détenteur du présent récépissé d'obtenir livraison du grain faisant l'objet du récépissé peut être modifié par l'émetteur du récépissé par avis au dernier détenteur connu de lui. Tout détenteur d'un récépissé doit communiquer sans délai son nom et son adresse à l'émetteur.